



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Dossier de presse

Cérémonie de remise des prix Julian Deshors de la Citoyenneté

Mercredi 28 juin 2017 - 14h00

Rectorat - 13 rue François Chénieux – Limoges

Contact presse : Séverine Delage, chargée de la communication
05 55 11 43 65 – 06 78 89 34 29 – ce.communication@ac-limoges.fr



Sommaire

Communiqué de presse	page 5
Règles de participation	page 7
Jury académique	page 10
Palmarès	page 12





C o m m u n i q u é d e p r e s s e

La cérémonie de remise des prix Julian Deshors de la Citoyenneté 2017 s'est déroulée mercredi 28 juin au rectorat, présidée par le recteur d'académie, chancelier des universités, Daniel Auverlot, et en présence d'Eric Chassagnard et de Didier Bialoux, représentants respectifs de la MAIF et de la GMF, partenaires du prix.

Cette 7^e édition du concours, créé dans l'académie en 2011, a récompensé les écoliers, collégiens et lycéens qui s'investissent par des actions citoyennes et des attitudes civiques dans le cadre de projets éducatifs ou pédagogiques, mais aussi dans le cadre de la vie scolaire.

Ce prix est destiné à faire connaître les initiatives de l'académie, qu'elles soient déjà mises en place, en cours de réalisation ou en construction. Il a pour but de mettre l'accent sur des projets ou des comportements exemplaires qui engagent les élèves et de découvrir leur façon de s'investir. Les objectifs principaux sont donc de mettre en valeur et de faire connaître les « bonnes pratiques » dont les élèves sont à l'origine, par eux-mêmes ou accompagnés de leurs professeurs, afin de généraliser celles-ci.

Cette année, les 1^{ers} prix reviennent à l'école élémentaire de Châteauneuf-la-Forêt (87) pour la catégorie école, aux collèges René Perrot à Merlines (19) et Louis Durand à Saint-Vaury (23), ex-aequo avec pour la catégorie collège, et au lycée Caraminot à Egletons (19) pour la catégorie lycée.

Un prix individuel a été décerné à Benjamin Legras, élève de terminale ST2S au lycée Jean Favard à Guéret (23), dans la catégorie lycée, pour son attitude exemplaire et méritante au sein de son établissement.

Enfin, un prix individuel « coup de cœur » a été remis Valentin Delbreil et Amandine Hivert, élèves en 1^e ES au lycée d'Arsonval à Brive (19), dans la catégorie lycée.





Règles de participation

• Article 1 – Organisation du dispositif

Le Prix de la Citoyenneté reconduit pour l'année scolaire 2016/2017 dans sa 7^e édition, à l'initiative de Daniel Auverlot, recteur de l'académie, concerne les écoliers, collégiens et lycéens qui s'investissent par des actions citoyennes et des attitudes civiques dans le cadre de projets éducatifs ou pédagogiques, mais aussi dans le cadre de la vie scolaire.

Ce prix est destiné à faire connaître les initiatives de l'académie, qu'elles soient déjà mises en place, en cours de réalisation ou en construction. Il a pour but de mettre l'accent sur des projets ou des comportements exemplaires qui engagent les élèves, et de découvrir leur façon de s'investir. Il s'agit bien de mettre en valeur et de faire connaître les « pratiques » et les « actions » dont les élèves sont à l'origine, par eux-mêmes ou accompagnés de leurs professeurs voire d'autres adultes habilités, afin de généraliser celles-ci.

• Article 2 – Dénomination du prix

Le Prix de la Citoyenneté est intitulé, depuis la deuxième édition, Prix Julian Deshors de la Citoyenneté, en hommage au lauréat 2011 de l'école primaire de Chamboulive.

• Article 3 - Participants

Ce dispositif concerne l'ensemble des écoles, collèges et lycées de l'académie de Limoges. Les propositions établies peuvent concerner :

- soit un individu (écolier, collégien, lycéen) ;
- soit un collectif (groupe d'élèves ou classe entière d'une école ou d'un établissement).

Si un adulte fait partie du projet présenté, il est nécessaire de le signaler.

• Article 4 – Thématiques

Le concours est accessible à une grande diversité d'initiatives :

- accompagnement de la scolarité (ex : parrainage d'élèves, aide et soutien à un camarade en difficulté, ...)
- actions citoyennes et solidaires ;
- dynamisation de la vie scolaire ;
- environnement et développement durable ;
- actions civiques, actions citoyennes européennes ;
- promotion de la santé globale ...

• Article 5 – Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- l'originalité de l'initiative, qu'il s'agisse d'un projet, d'une intervention ou d'une action, d'une réflexion.
- l'intérêt : en quoi cette action dynamise-t-elle la vie de l'école ou de l'établissement ?
- l'impact : en quoi cette action renforce-t-elle la qualité des relations interindividuelles et de la vie collective ?



- **Article 6 – Fiche de proposition**

La proposition de « valorisation citoyenne » est établie par un personnel d'éducation, d'enseignement ou de santé sur la fiche prévue à cet effet.

Elle est précisée par un résumé qui mentionne l'intitulé de l'action et expose de manière synthétique le déroulement ou la conduite de celle-ci, en y intégrant – chaque fois que possible - les critères d'appréciation précédemment cités.

La fiche de proposition est transmise à Max Gratadour, conseiller du recteur, doyen des IEN 1^{er} degré - rectorat de Limoges, sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale (pour les écoles) ou du chef d'établissement (pour les collèges et pour les lycées) qui émettent un avis.

Une seule proposition est émise par école ou par établissement : il appartient au conseil des maîtres ou à l'équipe pédagogique de procéder à une sélection au cas où plusieurs projets ou actions auraient été conduits dans la présente année scolaire.

- **Article 7 – Envoi des fiches de proposition**

Les fiches de proposition étaient à faire parvenir avant le 12 mai 2017.

Ces fiches de proposition peuvent être complétées de tout document utile à joindre sous forme d'annexe.

- **Article 8 – Valorisation des propositions transmises**

Les propositions envoyées par les écoles, les collèges et les lycées sont considérées en deux temps :

- 1) toutes les propositions approuvées bénéficient d'une valorisation : ainsi, l'élève ou le groupe d'élèves concerné(s) reçoit, signé du recteur, un diplôme de « mention citoyenne », lequel donne lieu à une remise spéciale au sein de l'école ou de l'établissement dans la seconde quinzaine de juin ;
- 2) une proposition par catégorie (école, collège, lycée) est distinguée par un jury académique et se voit attribuer, lors d'une remise officielle en présence du recteur, le Prix de la Citoyenneté Julian Deshors – Edition 2017.

- **Article 9 – Composition du jury académique**

Le jury académique est composé, sous l'autorité du recteur, des membres suivants : conseiller du recteur, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional chargé de la vie scolaire, proviseur ou proviseur adjoint, principal ou principal adjoint, directeur d'école, conseiller pédagogique auprès d'un IEN, conseiller principal d'éducation.

Il prend connaissance de toutes les propositions transmises et les apprécie sur la base des critères énoncés à l'article 4.

- **Article 10 – Décision du jury académique**

Il s'est réuni mercredi 17 mai 2017 pour désigner le lauréat de chaque catégorie (école, collège et lycée).

Il participe à la remise des prix placée sous l'autorité du recteur, qui se tient au rectorat le mercredi 28 juin 2017.



- **Article 11 – Prix Julian Deshors de la Citoyenneté**

Valorisation des propositions retenues sur le site académique.
Remise d'un prix à chaque lauréat ou groupe de lauréats.

- **Article 12 – Calendrier**

Le calendrier de mise en œuvre du Prix de la Citoyenneté est actualisé pour chaque année scolaire.



Jury académique

Placé sous l'autorité du recteur, le jury académique pour le Prix Julian Deshors de la citoyenneté édition 2017 est composé comme suit :

- ✓ Max Gratadour, Conseiller du recteur, président de jury
- ✓ Louis Alberici, IEN Brive Rural – Corrèze
- ✓ Maryline Aulong, Conseillère pédagogique Haute-Vienne 5 – Haute-Vienne
- ✓ Corinne Chalopin, Principale adjointe Collège Guy de Maupassant Limoges - Haute-Vienne
- ✓ Claudine Comte, Conseiller pédagogique Haute-Vienne 6 – Haute-Vienne
- ✓ Céline Coupelon, Conseillère pédagogique Ussel – Corrèze
- ✓ Noëlle Lorsery, Principale collège Louis Durand Saint-Vaury – Creuse
- ✓ Joseph Makutu, Proviseur lycée Maryse Bastié Limoges – Haute-Vienne
- ✓ Nathalie Pingnelain, Conseillère pédagogique Guéret 1 – Creuse
- ✓ Philippe Sennepin, IEN Aubusson - Creuse

Ce jury s'est réuni le mercredi 17 mai 2017 et a étudié l'ensemble des propositions présentées par les écoles, collèges et lycées de l'académie de Limoges, se répartissant comme suit :

- 24 propositions émanant des écoles
- 8 propositions émanant des collèges (dont 7 actions collectives et 1 action individuelle)
- 11 propositions émanant des lycées (dont 6 actions collectives et 5 actions individuelles)
- soit au total 43 dossiers

10

Trois commissions ont étudié les dossiers transmis.

Commission ECOLE

- Louis Alberici, IEN Brive Rural – Corrèze
- Maryline Aulong, Conseillère pédagogique Haute-Vienne 5 – Haute-Vienne
- Corinne Chalopin, Principale adjointe Collège Guy de Maupassant Limoges - Haute-Vienne

Commission COLLEGE

- Joseph Makutu, Proviseur lycée Maryse Bastié Limoges – Haute-Vienne
- Céline Coupelon, Conseillère pédagogique Ussel – Corrèze
- Nathalie Pingnelain, Conseillère pédagogique Guéret 1 – Creuse

Commission LYCEE

- Philippe Sennepin, IEN Aubusson - Creuse
- Noëlle Lorsery, Principale collège Louis Durand Saint-Vaury – Creuse



- Claudine Comte, Conseiller pédagogique Haute-Vienne 6 – Haute-Vienne

Le jury tient à souligner la qualité comme la diversité des actions conduites avec les élèves par les équipes enseignantes et éducatives.

Après délibération, le jury a soumis au recteur 5 propositions de distinction votées à l'unanimité :

- pour la catégorie « Ecole » :

Un 1^{er} prix de la citoyenneté (1 lauréat)

- pour la catégorie « Collège » :

Un 1^{er} prix de citoyenneté (2 lauréats)

- pour la catégorie « Lycée » :

Un 1^{er} prix de citoyenneté (1 lauréat), 1 prix individuel (1 lauréat), 1 prix individuel « coup de cœur » (2 lauréats)

Palmarès

CATEGORIE ECOLE

→ 1^{er} Prix de la Citoyenneté (1 lauréat)

- **Ecole élémentaire de Châteauneuf-la-Forêt (87)**

83 élèves de CE2, CM1 et CM2 ; classes de Sandrine Lambert, Marie-Christine Lagarde et Sandrine Jacob-Lacour, sur proposition de Claudine Comte, conseillère pédagogique, et Patrice Rousseau, IEN Haute-Vienne 6

Intitulé : Création d'un parcours de citoyenneté dans le bourg de Châteauneuf-la-Forêt

CATEGORIE COLLEGE

→ 1^{er} Prix de la Citoyenneté ex-aequo (2 lauréats)

Collège René Perrot à Merlines (19)

15 élèves de 4^e, sur proposition de Jean-François Vialle, principal

Intitulé : Comment parler des migrants dans la presse ? (Thème : Informer, s'informer)

Collège Louis Durand à Saint-Vaury (23)

14 élèves de 6^e, 5^e et 4^e, sur proposition de Noëlle Lorseury, principale

Intitulé : La santé par les plantes (Thème : Education au développement durable)

CATEGORIE LYCEE

→ 1^{er} Prix de la Citoyenneté (1 lauréat)

Lycée Caraminot à Egletons (19)

Collectif d'élèves élus au CVL (conseil pour la vie lycéenne), sur proposition de Christophe Laborde, proviseur, et Julia Desfarges, CPE

Intitulé : Solidarité - Collecte en faveur des migrants



→ **Prix individuel (1 lauréat)**

Benjamin Legras, élève de terminale ST2S au lycée Jean Favard à Guéret (23)

sur proposition de Pascal Dejammet, proviseur, et Isabelle Masson, CPE

Intitulé : *Civisme au quotidien*

→ **Prix individuel « coup de cœur » (2 lauréats)**

- ✓ **Valentin Delbreil, élève de 1^e ES2 au lycée d'Arsonval à Brive (19)**
- ✓ **Amandine Hivert, élève de 1^e ES3 au lycée d'Arsonval à Brive (19)**

sur proposition de Jean-Pierre Delbègue, proviseur, et Françoise Mèrouche, professeur documentaliste

Intitulé : *Création du blog littéraire « Pause culture 2017 »*

La **GMF** et la **Maif**, partenaires de l'opération, offrent aux écoles, collèges et lycées :

- Maïf : des pass pour le Futuroscope et des clés USB
- GMF : des bons d'achat dans un magasin culturel et des goodies

Les écoles et établissements ayant participé au concours mais non retenus pour un prix se voient attribué un **diplôme de mention citoyenne**.







Rectorat

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges Cedex

05 55 11 40 40
ce.rectorat@ac-limoges.fr
<http://www.ac-limoges.fr>



@ac-limoges

